

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE CHARLEVOIX

Séance extraordinaire du 18 décembre 2012

**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS**

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts, tenue au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil à 19 h 00, ce dix-huitième jour du mois de décembre deux mille treize, à laquelle séance sont présents :

Présents :  
Madame Donatha Lajoie, Conseillère  
Madame Marie-Claude Gilbert, Conseillère  
Monsieur Alexandre Girard, Conseiller  
Madame Marie-Noëlle Mercier-Lavoie, Conseillère  
Monsieur, Isabelle Vézina, Conseillère  
Monsieur Joseph-Louis Girard, Conseiller

Absents :

Formant quorum, sous la présidence de son Honneur la Mairesse Madame Mélissa Girard, il a été adopté ce qui suit :

**PRIÈRE ET CONSTATION DU QUORUM, LECTURE ET  
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**RÉSOLUTION 2013-12-2378**

Mélissa Girard, mairesse, fait la prière d'usage et procède à la lecture de l'ordre du jour.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Claude Gilbert et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE l'ordre du jour et l'avis de convocation soient et ils sont, par la présente, adoptés.

**RÈGLEMENT #228-47 AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR LE BUDGET (PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES), LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE AINSI QUE LES TARIFS DE COMPENSATION POUR LES SERVICES MUNICIPAUX, SOIT : AQUEDUC, ÉGOUT, VIDANGE POUR FOSSE SEPTIQUE, ASSAINISSEMENT, COLLECTE ET ENFOUISSEMENT DES ORDURES AINSI QUE LA VALORISATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR L'ANNÉE 2014.**

**RÉSOLUTION 2013-12-2379**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Claude Gilbert et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE le règlement #228-47 ayant pour objet d'établir le budget (prévisions budgétaires), le taux de la taxe foncière ainsi que les tarifs de compensation pour les services municipaux, soit : aqueduc, égout, vidange pour fosse septique, assainissement, collecte et enfouissement des ordures ainsi que la valorisation des matières résiduelles pour l'année 2014, soit adopté.

**PÉRIODE DE QUESTION ALLOUÉE AUX CONTRIBUABLES**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**RÉSOLUTION 2013-12-2380**

Il est proposé par la conseillère Marie-Noëlle Mercier et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la séance soit levée. Il est 19 heures 20.

---

Mélissa Girard,  
Mairesse

---

Marcelle Pedneault,  
Directrice générale